



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

Le 8 décembre 2014

Madame Sylvie Bédard
Présidente-directrice générale
Fédération québécoise des massothérapeutes
4428, boulevard Saint-Laurent
Bureau 400
Montréal (Québec) H2W 1Z5

**Objet : Demande de création d'un ordre professionnel des
massothérapeutes du Québec**

Madame Bédard,

Pour faire suite à votre correspondance du 23 octobre 2014, le comité directeur sur les activités médicales partageables a été saisi de votre demande de lettre d'appui visant à la création d'un ordre professionnel des massothérapeutes du Québec.

Le Collège des médecins du Québec (CMQ) a conscience que de nombreux intervenants agissent dans le domaine de la massothérapie sans que leur pratique professionnelle soit encadrée. Considérant le risque de préjudice potentiel associé à cette pratique de la massothérapie dans le domaine de la santé et des services sociaux, notamment lié au massage lui-même (enjeux d'équilibre entre les dimensions physiques et psychologiques, enjeux d'équilibre au niveau de l'intimité, de l'intégrité préservée et de la dignité de la personne) et dans une perspective de protection du public, le CMQ reconnaît le besoin d'un encadrement par le système professionnel au Québec.

Le CMQ demeure donc disponible afin de contribuer à la réalisation de cet objectif de protection du public.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie de recevoir, Madame Bédard, mes salutations les plus distinguées.

Le secrétaire adjoint,

Jean-Bernard Trudeau, M.D.
JBT/kf

c.c. M^e Jean Paul Dutrisac, président – Office des professions du Québec